



New Brunswick Public Service Pension Plan Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick

ACTIVITÉS DU CONSEIL VISANT À APPUYER LA RESPONSABILITÉ FIDUCIAIRE

Mise à jour : décembre 2016

Pour rehausser l'efficacité du Conseil dans l'exécution de son obligation fiduciaire, le Conseil a adopté une liste de contrôle, développée par Keith Ambachtsheer, qui examine six grands domaines de responsabilité :

1. Structure du régime de retraite
2. Communications avec les intervenants
3. Structure organisationnelle
4. Efficacité du Conseil
5. Gestion du risque
6. Politiques et principes en matière de placement

Le tableau ci-dessous décrit ces responsabilités en énonçant pour chacune une série de mesures d'action entreprises.

Responsabilité 1	Réalisations
Structure du régime de retraite : Notre méthode de calcul de la pension est-elle juste, durable et facile à comprendre? Quelle est la meilleure manière de répondre à cette question? Que ferions-nous si notre méthode ne soutenait pas le test de l'équité-durabilité-compréhension?	* Mise en place d'un mécanisme intégré de vérification du risque pour atteindre la durabilité souhaitée. * L'administrateur des prestations de pension (Société des services de retraite Vestcor) recommande de modifier, au besoin, le texte du Régime. * Des spécialistes en pensions et prestations sont disponibles pour répondre aux questions des participants et les aider à faire les calculs voulus pour planifier leur retraite.



New Brunswick Public Service Pension Plan Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick

Responsabilité 2	Réalisations
Communications avec les intervenants : Savons-nous exactement qui sont nos intervenants? Communiquons-nous efficacement avec eux à propos de la structure du Régime de retraite? Communiquons-nous efficacement avec eux à propos de la valeur que crée pour eux l'organisation qui voit à leur pension? Comment savons-nous si nos stratégies de communication sont efficaces?	Politique de communications adoptée en septembre 2015. L'équipe des communications de l'administrateur des prestations appuie le Conseil sur le plan de ses besoins en matière de communication et des résultats attendus. Des bulletins semestriels sont distribués aux participants au Régime : • Hiver 2015 (publié le 19 février 2015) • Automne 2015 (publié le 18 décembre 2015) • Printemps 2016 (publié le 16 juin 2016) • Automne 2016 (publié le 30 novembre 2016) Un rapport annuel est transmis aux participants au Régime et aux intervenants : • Rapport inaugural (pour l'année du Régime 2014) publié le 16 septembre 2015 • 2^e rapport annuel (pour l'année du Régime 2015) publié le 12 septembre 2016 Le Conseil organise une assemblée générale annuelle à l'intention des participants aux régimes et des intervenants : • La première AGA des participants au Régime a eu lieu le 23 septembre 2015 à Fredericton; le Conseil a sollicité de la rétroaction par voie de sondages de suivi en vue d'une amélioration. • La 2^e AGA a eu lieu le 29 septembre 2016 à Moncton. L'accessibilité y a été améliorée en fournissant une version en ligne en temps réel (par webémission), qui a été enregistrée et mise en ligne sur le site web du Régime. Toujours soucieux d'apporter des améliorations, le Conseil sollicite encore des commentaires au moyen de sondages de suivi. Le Conseil s'employait à revoir l'image de marque du Régime depuis l'automne 2015; • Des concepts ont été élaborés à la fois par un consultant externe et des ressources internes de l'administrateur des prestations. • Le Conseil a arrêté son choix au printemps 2016.



New Brunswick Public Service Pension Plan Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick

Responsabilité 3	Réalisations
Structure organisationnelle : Avons-nous une organisation efficiente (rapport-coût efficacité) qui voit ses fonctions clés comme la production de valeur par rapport au risque et l'optimisation des ressources? Quelle est la meilleure manière de traiter cette question? Que ferions-nous si les fonctions clés de notre organisation n'atteignaient pas les indices de référence selon des mesures crédibles?	Printemps 2014 – Le Conseil met sur pied le Groupe de travail sur la gouvernance, qui doit concevoir une organisation intégrée des services de retraite et le travail à entreprendre. Automne 2014 – Conjointement avec le conseil des fiduciaires du Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick, le Conseil améliore la composition du Groupe de travail sur la gouvernance, auquel siègent maintenant deux fiduciaires de chaque conseil. Juillet 2015 – Un protocole d'entente est conclu pour enchâsser officiellement le concept et transformer le Groupe de travail sur la gouvernance en un conseil transitoire. Printemps 2016 – Un projet de loi d'intérêt privé et un projet de loi public sont présentés à l'Assemblée législative en vue de créer une organisation intégrée des services de retraite par les moyens suivants : • Constituer la Société Vestcor. • Conserver la SGPNB (gestionnaire de placement) sous le nom de Société de gestion des placements Vestcor. • Transformer la DPASE (administrateur des prestations) en Société des services de retraite Vestcor. Juillet 2016 – Les lois reçoivent la sanction royale, créant officiellement la Société Vestcor et ses sociétés exploitantes. Le 1^{er} octobre 2016 – Première journée de fonctionnement en tant que Société de gestion des placements Vestcor (Placements Vestcor) et Société des services de retraite Vestcor (Services Vestcor).



New Brunswick Public Service Pension Plan Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick

Responsabilité 4	Réalisations
Efficacité du Conseil : À quel point le Conseil est-il efficace? Avons-nous la bonne combinaison de compétences et d'expérience? Sommes-nous perçus comme dignes de confiance par les parties intéressées (intervenants) du Régime? Est-ce que nous nous préoccupons assez du public? Est-ce que nous mesurons notre propre efficacité en vue d'améliorer notre rendement?	Juin 2016 – Le Conseil participe à un atelier facilité en vue d'évaluer son mandat ou sa mission, de définir ses principales responsabilités, de mener une analyse FFPM (forces, faiblesses, possibilités, menaces) et de déterminer l'idée générale d'un plan stratégique pour le Conseil. Octobre-novembre 2016 – Le Conseil commence sa première évaluation de l'efficacité, examine les thèmes déterminants indiqués par les résultats de l'évaluation et décide des étapes suivantes visant à améliorer l'efficacité et l'efficience du Conseil.



New Brunswick Public Service Pension Plan Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick

Responsabilité 5	Réalisations
Gestion du risque : Quels sont les risques que nous devons mesurer et gérer? Avons-nous les gens, les protocoles et la technologie qui permettent de bien le faire? Sinon, qu'allons-nous faire à ce sujet?	* Tous les trimestres, l'administrateur des prestations présente au Conseil des statistiques sur les participants et le Régime lui-même. * Tous les trimestres, le gestionnaire de placements présente au Conseil les risques des placements (volatilité des marchés). * Chaque année, l'actuaire du Régime étudie les résultats des essais stochastiques et présente les vulnérabilités aux risques touchant l'évaluation du Régime. * Les fournisseurs de services doivent veiller à la fiabilité des contrôles internes et les surveiller régulièrement. Mai 2015 – L'administrateur des placements présente, à des fins d'information et de discussion, l'effet hypothétique de scénarios-chocs du marché (replis subis du marché) sur la Fiducie (la caisse de retraite). Septembre 2015 – L'actuaire du Régime présente l'étude de mortalité du Régime et recommande l'adoption d'une nouvelle table de mortalité. Mars 2016 – L'actuaire du Régime donne une présentation (préparée avec l'aide du gestionnaire de placements) sur divers types de risques pertinents pour le Régime ainsi que sur les dispositions de réaction intégrées au régime à risques partagés et les essais réalisés en vue de démontrer la robustesse du Régime face à divers scénarios économiques. Décembre 2016 – Le gestionnaire de placements présente une mise à jour exposant la capacité de la composition de l'actif du Régime à résister aux risques des placements et à la volatilité des marchés.



New Brunswick Public Service Pension Plan Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick

Responsabilité 6	Réalisations
Politiques et principes en matière de placement : Avons-nous un programme de placement axé sur la production de richesse pour les participants par l'accumulation des résultats à long terme? - Est-ce que ça marche? - Comment le savons-nous? Notre programme de placements vise-t-il à remplir nos obligations de paiement à nos retraités? - Est-ce que ça marche? - Comment le savons-nous?	* La politique de financement oblige le Régime à réussir des essais annuels de gestion du risque, qui comprennent la capacité de payer les prestations. * Chaque année, le Conseil doit examiner l'énoncé des politiques de placement, lequel comprend la composition de l'actif, les indices de référence et les rendements cibles. * Tous les trimestres, le gestionnaire de placements présente des rapports de placement. Juin 2014 – Le gestionnaire de placements présente une séance d'information portant sur la modélisation des actifs et des passifs. Août 2014 – Le Conseil examine les résultats de l'étude de modélisation des actifs et des passifs du gestionnaire de placements, laquelle vise à déterminer d'autres formules de composition pour le Régime. Le Conseil approuve un remaniement de la composition de l'actif de la Fiducie. Novembre 2015 – Le Conseil examine et adopte des changements à apporter à l'énoncé des politiques de placement. Décembre 2015 – La transition à la composition cible de l'actif de la Fiducie est complétée. Décembre 2016 – Le Conseil examine l'énoncé des politiques de placement et adopte les modifications administratives.